

<p style="text-align: center;">STATUT DE L'ARBITRAGE COMPTE RENDU D'ACTIVITES – SAISON 2023/2024</p>
--

La Commission du Statut de l'Arbitrage s'est réunie à 3 reprises au cours de la saison 2023/2024.

Le 24 octobre 2023, la Commission a traité les dossiers de rattachement de 10 arbitres, ainsi que la situation intermédiaire des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 30 septembre 2023 (délai supplémentaire accordé par la FFF).

La commission s'est réunie le 26 mars 2023 afin de faire le point sur la situation intermédiaire des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 28 février 2024, situation établie au regard des demandes de licences.

Le 25 juin 2024, une réunion a eu lieu afin de déterminer la liste définitive des clubs en infraction au 15 juin 2024, situation comptant pour la saison 2024/2025.

Au total 23 clubs sont en infraction, contre 31 la saison précédente,
10 (-2) en 1ère saison,
04 (-7) en 2ème saison,
4 (=) en 3ème saison
5 (+1) en 4ème saison et plus.

La commission a aussi examiné les clubs pouvant bénéficier de mutés supplémentaires pour la saison 2024/2025.

Conformément à l'article 45 du statut de l'arbitrage, 10 clubs pourront aligner 1 muté supplémentaire et 2 clubs pourront aligner 2 mutés supplémentaires sur la saison 2024/2025.

La Commission du Statut de l'Arbitrage insiste sur la nécessité pour les clubs de prendre connaissance attentivement de toutes les informations concernant la situation des arbitres sur le site internet ou via FOOTCLUBS afin de leur permettre d'intervenir auprès d'eux pour qu'ils puissent effectuer le nombre de match requis.

La Commission reste à disposition des clubs qui désirent obtenir des renseignements.

Pour conclure, la commission remercie Patrice LAVIGNON pour le travail effectué pendant de nombreuses saisons au titre de Président de la Commission.

Le Président 24/25,
Jean-Claude DAGBERT

Le Secrétaire,
Patrick QUENIART